

ARRETE N°260605FC

**Arrêté portant sur la validation du mémoire des candidats à la formation
« Amélioration du bien-être au travail par la démarche ergonomique » de l'Université de
technologie de Belfort-Montbéliard**

Le Directeur,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté n° 02 07 17 D portant création du diplôme d'Université "Ergonomie - Amélioration du bien-être au travail par la démarche ergonomique »

ARRETE

Article premier

Le jury de validation de mémoire de la formation du diplôme d'Université « Ergonomie - Amélioration du bien-être au travail par la démarche ergonomique » se réunira le **vendredi 12 juin 2026 à 10h30**.

Pour le candidat **Ange GUEDE**.

Le jury sera composé comme suit :

Président :

Nicolas BERT Enseignant chercheur en Ergonomie Cognitive, Resp. pédagogique de la formation

Membres du Jury :

Mohsen ZARE Enseignant chercheur Pôle Mobilités et transport du futur ELLIAD-ERCOS

Morad MAHDJOUR Enseignant chercheur Pôle Mobilités et transport du futur ELLIAD-ERCOS

Corinne MIRABEL Enseignante - Pôle Humanités Direction des Relations Entreprises

Article 2 : Transmission, Publication et Exécution

La directrice générale des services de l'UTBM est chargée de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités. Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 08/06/2026

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain MONTAVON

